

Arrêté n°2022-04-11-17 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 27

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-17 portant composition de la Commission d'expertise scientifique Section 27 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 1er avril 2022.

ARRÊTE

Article 1er: Composition du bureau présidentiel de la CES section 27:

Présidente: Annie GENIET (PR)

Vice-président : Philippe MESEURE (PR) Vice-présidente : Rita ZROUR (MCF)

Vice-président: Mickael RIBARDIERE (MCF)

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 11 avril 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL